

Très chères Nieulaises et très chers Nieulais,

Drôle de période ! avec d'un côté un avenir qui interroge et de l'autre des lendemains à construire ensemble, dès aujourd'hui.

Je crois qu'il ne faut en rien céder à la peur que les médias entretiennent savamment, mais au contraire se recentrer sur les opportunités qui vous sont faites de construire demain. La première opportunité concerne les élections Présidentielles. Il faut honorer ce droit de vote durement acquis, et le contexte international actuel doit nous rappeler combien la démocratie est fragile et précieuse.

Les autres opportunités de vous exprimer sont plus locales et vous concernent de plus près encore. Nous vous avons distribué individuellement deux questionnaires. Le premier concerne l'amélioration de l'habitat : la Communauté de Communes demande aux mairies d'interroger leurs administrés sur leurs attentes. Cela permettra dans un second temps de proposer réellement ce dont nous avez besoin. Ce genre d'opération est souvent réservé aux plus grandes agglomérations, cette fois-ci nous ne sommes pas oubliés.

Le second questionnaire est purement communale et vous concerne d'encore plus près : il est question de VOTRE multiservice à venir. Nous vous interrogeons à travers ce questionnaire sur vos attentes et vos besoins. Actuellement, les adjoints et moi-même rencontrons les cabinets d'architectes susceptibles de réaliser votre multiservice. Les réponses au questionnaire vont permettre d'affiner le projet, car il n'est pas question que vous vous adaptiez à ce qui sera construit, mais que ce qui sera construit soit adapté à vous toutes et tous, à chacun d'entre vous. Je veillerai par la suite à ce que continuent à être partie prenante. Je veux que ce projet réponde aux nécessités exprimées par les jeunes, par les retraités, par les plus dépendants, par les actifs, par les entreprises. Nous le construirons ensemble, chacun d'entre vous avec votre Conseil Municipal.

Je vous souhaite un beau printemps, qui est l'occasion de réitérer les actions communes de l'an passé à la même période : fleurissement de la commune et entretien du petit patrimoine.

Votre bien dévoué,

Christophe PAVIE



Rédacteur en chef : Christophe PAVIE

Rédaction : Thierry Martini,

Jean-François Martinière,

Réunion de conseil du 02 février 2022

Mr. Martini est nommé secrétaire

Procès-verbal du conseil du 05 janvier 2022 approuvé à l'unanimité.

Changement de statuts pour la Communauté des Communes de Haute Saintonge.

La CDCHS souhaite faire des achats groupés et en adéquation avec les besoins des communes adhérentes, pour ce faire, elle a besoin que chaque commune prenne une délibération dans ce sens.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve cette délibération.

Emploi Saisonnier

Suite à la réunion de la commission communale du cimetière avec la CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement), le conseil avait décidé de végétaliser et d'aménager le nouveau cimetière. La CAUE a proposé un plan avec les aménagements indispensables à l'embellissement de cet espace.

Aussi, l'employé communal n'aura pas le temps de mettre en place tout ce que cela nécessite. M. le maire expose les difficultés liées à cette mise en place et propose que la commune crée un emploi à temps partiel dédié à la végétalisation du nouveau cimetière.

Après délibérations, le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches pour la création de cet emploi saisonnier. La personne est embauchée au titre d'Adjoint Technique principal, échelon 5, elle devra avoir toutes les qualités requises à ce poste et sera totalement autonome, son contrat sera de 30h par mois assorti d'une période d'essai d'une semaine.

Subventions aux Associations

La mairie demande à toutes les associations, chaque année, des documents comptables accompagnés d'une demande de subvention écrite. Tous ces documents ne sont pas encore en notre possession, néanmoins, le conseil a pu attribuer certaines subventions :

Amicale des pompiers (subvention).....	60.60 €
Anciens combattants.....	100.00 €
Banque Alimentaire	250.00 €
Gymnastique à Nieul le Virouil.....	350.00 €
Gaule Jonzacaïse	100.00 €
Association pour l'église de Nieul	2299.00 €

Cas particuliers :

Les Reinettes ayant contribué à l'embellissement de la commune pour les fêtes de fin d'année recevront leur subvention habituelle, plus tous les achats nécessaires à leur activité.

L'A.P.I.C. recevra, quant à elle, son allocation reconduite chaque année dans un premier temps. La commune ayant signé une convention avec cette association, elle versera sous forme de prestations de services une somme de 11000 € correspondant aux heures de garde (extra-scolaires : mercredis

et petites et grandes vacances) de tous les enfants de la commune. Cet argent leur servira à pérenniser des emplois.

L'association des Aînés Ruraux n'a pas sollicité de subvention pour cette année.

Pour les autres associations telles que L'Association Entraides Multiples, l'Association Sportive Guitinières Nieul et l'Association Communale de Chasse Agréée recevront un courrier leur demandant de fournir les documents nécessaires au calcul de leur subvention.

Questions Diverses

M. le Maire attire l'attention sur la **mise en place de « mares »** (réserve d'eau en cas d'incendie) plutôt que d'implanter des poches à eau tout autour de la commune. Le conseil autorise M. le Maire à faire appel au Syndicat Mixte de la Seugne en Haute Saintonge pour lui apporter l'aide nécessaire à ces implantations.

Marc Mesure demande qu'on lui redonne son boîtier de prises électriques qu'il avait gentiment prêté pour les illuminations de Noël.

Les affichettes relatives à un meilleur tri dans les bacs jaunes sont arrivées, elles seront mises en place bientôt.

M. Mesure attire l'attention sur la gestion des points de collectes des ordures ménagères et de leur emplacement ainsi que sur le déplacement des bacs qui ont été enlevés de la place de l'église pour les fêtes de fin d'année.

Le conseil décide que les bacs d'ordures ménagères seront regroupés sur l'espace près des colonnes à verres. Pour le cas particulier des bacs de la place de l'église, une rapide réflexion nous amène à penser que la réorganisation faite pour les fêtes de fin d'année restera en place.

Séance levée à 21h30

Réunion de conseil du 02 mars 2022

M. Martini est nommé secrétaire

Voierie : Organisation état des lieux de la voierie

Comme chaque année, certains membres du conseil municipal vont aller faire une reconnaissance et repérer toutes les anomalies (trous, nids de poule, racine, etc.) de l'ensemble des voies communales sur Nieul afin d'établir un plan d'action visant à les réparer si besoin.

Jean François Martinière, premier adjoint, sera chargé de faire la synthèse des documents.

Ils seront remis au responsable du syndicat de la voierie qui établira un devis.

Entretien des Chemins Ruraux

Suite à l'organisation perfectible concernant l'entretien d'une partie des chemins ruraux de l'année précédente par une entreprise, M. le Maire expose au conseil municipal toutes les anomalies constatées l'année dernière.

Une réunion a été programmée le 10 mars afin d'établir un « cahier des charges » plus précis pour définir avec exactitude les chemins à faire entretenir en sous-traitance.

Embellissement de la commune

Dans un premier temps, les conseiller(e)s en charge de l'embellissement de la commune vont recenser les plantes (pérennes) et les bacs et jardinières de la commune.

Au terme de ces reconnaissances, une liste de plantes et fleurs sera établie afin de les commander à un pépiniériste.

Le conseil municipal invite la population à venir les aider pour planter ces fleurs.

Un rendez-vous est fixé le 7 mai place de l'église à 10 h.

Un petit article paraîtra sur la gazette.

Entretien du Petit Patrimoine

Morgan Ménard expose pour rappel l'entretien collectif effectué l'année précédente et invite tous les membres du conseil à recenser les ouvrages qui pourraient faire l'objet d'une remise en état cette année.

Comme l'an dernier, une journée sera organisée.

Celle-ci est fixée au

22 mai à la Salle polyvalente (9h).

Nous en reparlerons dans un article de la prochaine gazette.

Organisation du repas des Aînés.

L'organisation du repas des aînés est confiée à l'association APIC. Elle s'occupe de trouver un traiteur et d'organiser l'animation. Le traiteur qui a été choisi est « la Cantina ».

Les invitations ont été distribuées à toutes les personnes de la commune ayant 65 ans et plus, des accompagnants pourront venir (au tarif de 25 euros) chèque libellé à l'ordre de l'association APIC.

Aussi, tout le conseil municipal et les employés communaux sont invités à participer au repas.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 1 000 euros a été accordée (à l'unanimité des membres présents) à l'association pour l'organisation de cet événement (décoration, animation, etc.).

Suite aux dernières recommandations gouvernementales, le port du masque ne sera plus obligatoire quel que soit le lieu et toutes les personnes, vaccinées ou non, pourront être présentes.

Questions Diverses

Une boîte à livre sera bientôt achetée et fixée sur le parvis de la mairie.

Mr Mesure s'est proposé pour en faire une seconde à une date ultérieure.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à intégrer un plan incliné afin de rendre la mairie accessible à toutes les personnes à mobilité réduite lors prochains travaux de voirie dans le bourg sur l'avenue du Tarnac. Un devis a été demandé en ce sens au syndicat de la voirie. Il se fait attendre malgré les relances régulières

Séance levée à 21h15

Réunion de conseil du 30 mars 2022

Mr Martini est nommé secrétaire de séance

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion.

Correspondance:

Multiservices : plusieurs propositions de rendez-vous de cabinets d'architectes sont arrivés après l'appel d'offre pour la construction du Multiservices.

Abowind : Après moult recours, la société Abowind abandonne le projet de ferme éoliennes prévue dans la plaine de la Champagne entre Nieul et Allas Bocage.

Invitation au conseil d'école : La commune de Nieul présente ses excuses à l'école pour sa non représentation.

Elle observe néanmoins quelques remarques notamment sur l'envoi des convocations par mail.

Désormais, chaque membre de la commission école recevra les convocations directement sur sa boîte mail personnelle.

Faisabilité des mares destinées à la DECI (défense incendie)

Monsieur le Maire ne souhaite pas se résigner à l'installation de poches à eau pour la défense incendie. Il procède donc à une étude de faisabilité pour créer des mares biodiversité-incendie en lieu et place des dites poches. Les premiers devis sont encourageants, avec une économie importante (moins de 8000 euros par mare contre 22000 pour une poche), et un bénéfice évident pour le paysage et la biodiversité. Il poursuit son étude.

Budget

Subventions (en euros) versées aux différents organismes et associations communales.

Organismes

F.D.G.P.C.....	180.00
S.I.C.M. Canton de Mirambeau.....	17 910.00
SIEMLFA.....	760.00
SIVOM de Jonzac.....	340.00
SIVOS Nieul le V/Guitinières.....	56 620.00
Syndicat des Chemins.....	100.00
Syndicat des Eaux.....	200.00
Syndicat Informatique.....	650.00
Total	76 760.00

Associations

Amicale des Pompiers.....	65.00
Anciens Combattants.....	100.00
Banque Alimentaire.....	250.00
Gymnastique à Nieul le Virouil.....	350.00
Gaule Jonzacaïse.....	100.00
Association pour l'église de Nieul.....	2299.00
APIC (11000+9000+1000) (*).....	21 000.00
Les Reinettes (350+800) (**)......	1 150.00
ASGN.....	800.00
ACCA.....	350.00
Total.....	26 464.00

(*) L'association APIC qui a organisée le repas des ainés a reçu une subvention exceptionnelle de 1000 euros pour les coûts liés à l'animation.

(**) L'association des Reinettes perçoit une subvention exceptionnelle de 800 euros pour l'achats des matériaux nécessaires à la confection de décorations.

Le versement des subventions a été voté, à l'unanimité des membres présents.

Fonctionnement

La section du budget de Fonctionnement s'équilibre à

hauteur de 725 626.83 euros

Les Dépenses de fonctionnement

Charges à Caractère Général.....	350 992.35
Charges de Personnels et Assimilés	125 910.00
Atténuation de Produits	29 600.00
Autres Charges de Gestion Courante	147 700.00
Charges Financières.....	1 000.00
Charges Exceptionnelles.....	15 000.00
Total de Dépenses d'ordre	55 424.48
Total	725 626.83

Les recettes de Fonctionnement

Produits de Service.....	24 070.00
Impôts et Taxes	248 509.00
Dotations, Subventions et Participations	134 327.00
Autres Produits de Gestion Courante	26 000.00
Atténuations de Charges	1 500.00
Excédent de Fonctionnement	291 220.83
Total	725 626.83

Investissement

Dépenses Investissement

Isolation Dortoir Ecole.....	21 514.00
Poche à Eau DECI.....	200 000.00
Multi services	20 000.00
Réhabilitations du terrain de football	47 000.00
Terrain nus	80 000.00
Mobiliers	5 545.00
Autres Immobilisations corporelles.....	10 054.00
Constructions (*)	40 000.00
Installation, mat. et outillage	30 000.00
Emprunts en euros	18 000.00
Dépôts et Cautionnements	2 300.00
Total	474 413.00

(*) Création d'un préau pour l'ACCA

Recettes

Isolation dortoir.....	24 918.00
Poche à Eau DECI.....	141 950.00
Réhabilitation Terrain de Football.....	26 700.00
Excédent d'investissement reporté.....	165 120.52
Virement de section fonctionnement	55 424.48
FCTVA	58 000.00
Dépôts et cautionnement reçus.....	2 300
Recettes Financières.....	280 845.00
Total.....	474 413.00

Rappel : Les budgets communaux sont des documents publics. Ils sont consultables en mairie sur simple demande.

Délibération pour la création d'un emploi aidés.

M. le Maire expose que la charge de travail durant la belle saison est augmentée. Aussi, l'employé communal, ne pourra pas satisfaire toutes les tâches demandées et cela d'autant plus que de nombreux travaux de réfections lui sont demandés. Aussi, il propose la création d'un poste en emploi aidé.

Cet emploi est financé à 50% par l'État, il portera sur 20h hebdomadaires, pour une durée de 6 mois, du 1^{er} Mai au 31 Octobre.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création du poste et autorise M. le Maire à faire toutes démarches nécessaires pour cet emploi.

Délibération pour le renversement de la caution.

L'appartement, sis 7 Place de la Poste s'est libéré, l'état des lieux étant très satisfaisant, le conseil décide de restituer la caution.

Délibération pour la réfection du petit patrimoine.

Un chantier de réfection du petit patrimoine existe à la Communauté des Communes de Haute Saintonge (réinsertion).

Il a pour but de restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine des communes qui le souhaitent.

M. le Maire expose au conseil municipal la volonté de restaurer le monument aux mort et le petit bâtiment près de la rivière, rue de la République (nécessité de joindre les pierres les murs pour éviter une dégradation)

Après délibérations, le conseil municipal autorise M. le Maire à accepter le devis et organiser leur intervention.

Élections Présidentielles 2022.

Les bureaux de votes seront tenus à la Salle Multi Activités de 8h à 19h. Pour les deux tours.

Questions Diverses

Destruction Nuisibles.

Mr Maitay collecte et redistribue toujours le grain empoisonné pour rats et souris.

Il vous faudra un certificat phyto sanitaire pour pouvoir en retirer chez lui. Si vous souhaitez le contacter, la mairie vous donnera ses coordonnées.

Matériels usagés de la cuisine de la cantine.

Suite au remplacement du piano de la cantine, d'un réfrigérateur et d'un congélateur (dans le cadre du plan France Relance), la commune souhaite que l'ancien matériel soit (dans la mesure du possible) réutilisé par des tiers, qui peuvent se manifester et faire une offre. Nous préférons prolonger la vie de ce matériel vieillissant que de le jeter.

Commission Cimetière

Le nouveau cimetière va débiter son aménagement par végétalisation en commençant par l'espace réservé aux urnes. Plus tard dans la saison ou début 2023, un espace pour les cavurnes sera créé ainsi que des allées plus larges et un fleurissement des espaces verts.

La végétalisation des espaces a d'abord été dessinée avec

l'aide du Conseil D'architecture, le plan précis d'implantation est en cours, la personne en charge de sa réalisation devrait pouvoir fournir un devis rapidement pour l'achat des végétaux et matériaux.

Achat d'un broyeur de végétaux

La commune souhaite acheter un broyeur de végétaux qu'elle mettrait à disposition pour les particuliers qui le souhaitent, sous forme de location journalière.

Le préfet interdit tout écobuage. Le broyage et compostage des végétaux permet également de réduire le volume des déchets à la déchetterie.

Accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Mr Martinière doit rencontrer à nouveau le référent du syndicat de la voirie pour enfin établir l'aménagement de l'avenue du Tarnac et l'installation d'un « bateau » pour accéder à la mairie.

Des panneaux de limitations de vitesse seront prochainement installés sur la route de la bergerie. Nous discuterons aussi des sorties dangereuses, rue du château et rue des fleurs pour une mauvaise visibilité pour couper la départementale 699 qui contourne le bourg.

Arrêté de péril rue des fleurs.

L'ensemble des expertises qui nous incombaient étant maintenant réalisées, il appartient maintenant au propriétaire de faire réaliser les travaux qui permettront de lever l'arrêté de péril.

Projet photovoltaïque

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques avait été mis à l'étude sur le toit de la garderie, sur la partie non visible depuis la voie publique. L'affaire est en cours... nous attendons une réponse.

Distribution de la gazette.

La gazette d'avril sera imprimée le 16 avril et distribuée les jours suivants....

Si des personnes souhaitent accompagner les groupes de distribution afin de partager un moment et faire un peu de marche, elles seront les bienvenues.

Séance levée à 21h45



ESPACE
CONSEIL



MAISON DE L'ÉNERGIE DE JONZAC

TEL : 05 46 04 84 51

des conseils NEUTRES et GRATUITS sur

- ★ **la rénovation performante des logements.**
(respect de la réglementation, isolation, chauffage, ventilation, matériaux...)
- ★ **l'amélioration du confort et du système de chauffage.**
(humidité, confort, adaptation du chauffage, remplacement de la chaudière...)
- ★ **l'utilisation de ses équipements et de son logement.**
(économies d'énergie, qualité de l'air intérieur, régulation/programmation du chauffage...)
- ★ **la construction de logement.**
(respect de la RT2012, aménagement/orientation, choix techniques, matériaux...)
- ★ **les aides et dispositifs financiers mobilisables**
avec et sans condition de ressources.



La commune de NIEUL le VIROUIL se mobilise

Jusqu'à -25% sur vos contrats santé*

Les avantages de l'offre « Santé pour votre commune »

- ① Une **complémentaire santé modulable** selon vos besoins
- ② Un **tarif avantageux** négocié pour les habitants de votre commune
- ③ Une **offre simple et accessible** à tous, sans questionnaire médical
- ④ Un **accompagnement quotidien** proche de chez vous

Votre conseiller AXA

LIONEL BENAYOUN

11 chemin du Paradis 17500 St Germain de Lusignan

06 72 48 00 86

lionel.benayoun@axa.fr

*voir conditions auprès de votre conseiller

Ouverture de la Truite



La magie et la fièvre de l'ouverture sont toujours aussi fortes chez nos pêcheurs de truite et le Tarnac n'échappe pas à la règle.

Autrefois, riche en truites sauvages, cet affluent de la Maine classé en 1ère catégorie a vu son cheptel disparaître, ce qui explique les lâchers « surdensitaires » de la Gaule Jonzacaise.

Un grand merci à la municipalité qui soutient financièrement cette association, lui permettant ainsi d'effectuer plusieurs déversements annuels (trois).

C'est l'occasion de voir ce superbe parcours (jadis, il était encore plus attrayant) fréquenté plusieurs week-end de suite par nombre de pêcheurs locaux...

Merci encore pour ce soutien si précieux

Commémoration du 8 mai

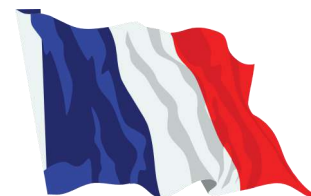
La commémoration du 8 mai aura lieu cette année à 11h45 en présence des maires du canton :

Nieul le Virouil,

(monuments aux morts)

Avec la participation de l'harmonie cantonale.

A l'issue de cette commémoration, **un vin d'honneur sera servi à la Salle Multi Activités.**



Inscription d'un enfant à l'école maternelle

L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans.

L'instruction est obligatoire dès 3 ans.

Sous certaines conditions, les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent être admis à l'école.

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.



Pour la première inscription de votre enfant dans une école publique, **adressez-vous à votre mairie.**

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez, vous devez demander une dérogation à votre mairie. Aussi si cette école située dans une autre commune que celle où vous résidez, vous devez obtenir l'accord du maire de votre commune et du maire de la commune d'accueil.

Cet accueil peut vous être refusé lorsqu'il s'agit d'une première inscription dans la commune, sauf si la demande est justifiée par l'absence d'école dans la commune de résidence.

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants :**

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

La mairie vous délivre un certificat d'inscription.

Il faut ensuite vous présenter à l'école, l'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école.

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

En cas d'un changement de domicile

Prévenez le directeur de l'école où était inscrit votre enfant. Il vous remettra un certificat de radiation.

Adressez-vous ensuite à la mairie de votre nouveau domicile, puis à l'école avec toujours les mêmes documents.

Un certificat d'inscription vous sera délivré par la mairie.

Réseau France Services



Espace France-services de Mirambeau

109 Avenue de la République

(Bureau de poste, centre commercial Super U)

Un agent des Finances publiques vous accueille tous les mercredis matin de 9h à 11h45

Aussi dans cet espace, un accueil généraliste sera assuré pour les services suivants :

- ◇ Informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des produits locaux
- ◇ Accompagnement numériques pour les démarches en lignes
- ◇ Aides à la déclaration des revenus
- ◇ Aide à la gestion du prélèvement à la source
- ◇ Informations sur les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière)
- ◇ Faire une réclamation contentieuse
- ◇ Déposer une demande de remise gracieuse ou de délai de paiement
- ◇ Accompagnement au paiement en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers, amendes)
- ◇ Aide pour l'achat en ligne de timbres fiscaux

Le Repas des Aînés

Un printemps de plus !



Exactement le jour du printemps, le 20 mars, cette année après deux ans d'absence pour cause de pandémie, la municipalité a tenu à honorer ses anciens....

L'association APIC s'est chargée de l'organisation pour que ce moment soit un moment de fêtes, de convivialité, réunissant tout le monde autour d'un bon repas concocté par « La Cantina ».....



A l'entrée, le décor était planté. Une ancienne 2CV, quelques bottes de paille, du foin, pour certains de fameux souvenirs, un photographe les attendait pour immortaliser ce moment.

A l'intérieur de la salle, les tables décorées, chaises habillées, nappes blanches, chemin framboise, des bouquets de fleurs égayaient l'ensemble....

Quelques vidéos faites par les enfants pour leurs aînés punctuaient les entractes, entre valse, paso doble ou encore tango.... Tout le monde est ressorti enchanté d'avoir pu se retrouver et passer un moment ensemble comme les retrouvailles d'antan.....



Les photos souvenirs seront disponibles gratuitement à la mairie fin avril

Les Reinettes....

Les reinettes diversifient leurs productions et elles sont toujours à la recherche de nouveaux matériaux, ainsi elles auraient besoin de morceaux de mosaïques, chutes de tissus en tous genres, plaques de contre plaqué, bois etc....

Elles sont de plus en plus nombreuses à œuvrer tous les lundis après midi et avec leur imagination, elle peuvent tout faire, même habiller un âne ! La preuve !



Sinon, d'autres articles, comme des sets de tables ou même des bijoux, sont à votre disposition dans la vitrine à la mairie ou bien passez les voir le lundi à la salle des associations....



Contactez Irène au 06 98 66 30 96



A Nos Fleurs...

Au mois de mai l'an dernier, l'embellissement de la commune battait son plein.... En effet, vous étiez venus nombreuses et nombreux, pour tous ensemble avec une partie du conseil municipal fleurir la commune....

Aujourd'hui, elles battent la campagne afin de repérer, recenser toutes les plantes que nous avons mises en place....

Aussi, nous comptons sur votre présence à nos cotés pour planter à nouveau, dans les bacs et les jardinières, les nouvelles essences venues pour fleurir notre belle commune...

Nous vous attendons le :

**07 mai 2022 à 10h
Place de l'Église**

Le Petit Patrimoine

Vous souvenez- vous du 5 juin l'an dernier ?

Plusieurs ouvrages appartenant au petit patrimoine (ponts, murets ou puits) avaient été rénovés ou nettoyés, en tout cas toujours embellis.

L'opération continue.... De nouveaux édifices sont recensés et méritent tout autant notre attention. Ceux déjà passés entre nos mains seront entretenus....

Si vous souhaitez vous rallier à notre équipe, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues....

Rendez vous est donc pris le :

**22 mai 2022 à 9h
Salle Polyvalente**

